

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Date : LUNDI 5 MARS 2018**

Année scolaire : **2017 - 2018**  
Numéro de séance : **4**  
Date de transmission de la convocation aux membres : **7 février 2018**  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **OUI**  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
Présidente : **Eliane LONGEVILLE**  
Secrétaire de séance : **Sylvie CORMOULS-HOULES, représentante des parents d'élèves**  
Quorum (13 ou 16) : **13**  
Nombre de présents : **19**

**Ordre du jour**

I – Fonctionnement général

II – Vie pédagogique et éducative

1° Labellisation « GENERATION 2024 »

2° Programme annuel d'actions 2017-2018 :  
Amendement avec le projet « Tournée des collèges »

3° Répartition de la Dotation Globale Horaire 2018-2019

III – Vie budgétaire et financière

1° DBM pour information

2° Subvention du Rotary club pour les séjours linguistiques 2017-2018 (Allemagne, Irlande)

IV – Questions diverses

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

1° Est-il possible d'avoir une stabilité dans l'équipe AVS dans l'intérêt des élèves, de l'équipe enseignante et du personnel AVS ?

2° Régulièrement, des changements interviennent dans l'équipe des agents. Est-il possible, dans l'intérêt de toute la communauté du collège, que la gestion du personnel départemental permette d'avoir plus de stabilité dans l'équipe ?

Annexes :

- Annexe 1 : Tableau de préparation de la rentrée 2018 – horaires obligatoires
- Annexe 2 : Tableau de préparation de la rentrée 2018 – répartition de la dotation : proposition n° 1
- Annexe 3 : Courrier des représentants de parents d'élèves

**PRESENCE au CONSEIL**

**Séance du Lundi 05 mars 2018**

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P [☑]	A [☑]	E [☑]	Nom - Prénom	P [☑]	A [☑]	E [☑]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LONGEVILLE	X						
	Proviseur ou principal adjoint	M. SANCHEZ-OPERIOL	X						
	Adjointe Gestionnaire	Mme CAMPS	X						
	C.P.E.	Mme SENSFELDER		X	X				
	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	Mme VERGNON	X						
		M. QUILLET		X	X				
	Groupement de communes	M. GAILLARD		X	X				
	Commune siège	Mme DEVAUX RIBOT	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. BONNIN	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BRONDEAU	X						
		Mme COLPAERT		X	X				
		M. GOUE	X						
		M. GUYON	X						
		M. HANOTE	X						
		M. PAULZE	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme FOUCAUD	X						
		Mme PENAUD	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme CANARD	X						
		Mme GARANDEL		X	X	M. LAILLER	X		
		Mme GUILBON		X	X	Mme RIVET	X		
		Mme CORMOULS-HOULES	X						
		MME BAUDE		X	X				
		Mme CHERBONNEL		X	X				
	Elèves	Alix IHALA	X						
Avril DANNA		X							

[☑] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## Préambule

**Madame la Principale** ouvre la séance à 17 heures 50. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

**Madame la Principale** présente les excuses de Monsieur QUILLET, représentant de la collectivité de rattachement, de Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes et de Madame SENFELDER, CPE.

**Madame la Principale** informe les membres du Conseil d'Administration que le prochain conseil relatif au compte financier 2017 aura lieu le lundi 26 mars 2018 à 17 h 45 en présence de Monsieur l'Agent comptable.

**Madame Sylvie CORMOULS-HOULES, représentante des parents d'élèves,** assure le secrétariat de séance.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 4 décembre 2017, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité. Il sera publié sur le site du collège. **Madame la Principale** rappelle que les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site du collège dans l'onglet Conseil d'Administration de la partie « Collège ».

**Madame la Principale** présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Elle propose de le compléter avec deux questions diverses des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

### I – Fonctionnement général

#### II – Vie pédagogique et éducative

- 1° Labellisation « GENERATION 2024 »
- 2° Programme annuel d'actions 2017-2018 :  
Amendement avec le projet « Tournée des collèges »
- 3° Répartition de la Dotation Globale Horaire 2018-2019

#### III – Vie budgétaire et financière

- 1° DBM pour information
- 2° Subvention du Rotary club pour les séjours linguistiques 2017-2018 (Allemagne, Irlande)

#### IV – Questions diverses

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

- 1° Est-il possible d'avoir une stabilité dans l'équipe AVS dans l'intérêt des élèves, de l'équipe enseignante et du personnel AVS ?
- 2° Régulièrement, des changements interviennent dans l'équipe des agents. Est-il possible, dans l'intérêt de toute la communauté du collège, que la gestion du personnel départemental permette d'avoir plus de stabilité dans l'équipe ?

Conclusion : point sur les travaux du Conseil Départemental par Madame VERGNON, Conseillère Départementale.

L'ordre du jour, ainsi complété, est adopté à l'unanimité.

## **I – Fonctionnement général**

### **II – Vie pédagogique et éducative**

#### **1° Labellisation « GENERATION 2024 »**

**Madame la Principale** informe les membres du Conseil d'Administration que le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP2024), validé par le conseil des ministres le 22 mars 2018, a acté la création d'un label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires.

Un dossier a été constitué pour solliciter cette labellisation « Génération 2024 » pour le collège Les Salières, attestant ainsi de notre engagement avec les partenaires associatifs du territoire, avec l'appui de l'Inspecteur Pédagogique Régional d'Education Physique et Sportive.

**Madame la Principale** donne la parole à Monsieur BRONDEAU, professeur d'EPS et représentant des personnels d'enseignement et d'éducation au Conseil d'Administration.

**Monsieur BRONDEAU** explique en quoi consiste ce label, témoignage des engagements du collège sur les principes de l'Olympisme. Il s'agit d'un projet qui associe les élèves sur trois axes :

- Actions en partenariat avec les clubs locaux afin de rapprocher les clubs sportifs et le collège pour initier un dynamisme à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024. Ainsi, peut-on envisager des partages de locaux avec les associations ou des actions en participation de groupes d'élèves sur certaines activités (comme cela se pratique déjà avec le surf et la planche à voile).
- Participation des élèves à des événements promotionnels, comme par exemple le tournoi Handisport de La Couarde, ou les interventions du comité handisport afin de mobiliser les jeunes et de les sensibiliser à cette cause.
- Accompagnement des sportifs de haut niveau.

**Monsieur BRONDEAU** explique que tout ceci est déjà en place dans le collège depuis un certain nombre d'années et qu'il n'a fallu que formaliser les choses pour pouvoir monter le dossier de candidature.

**Une représentante des parents d'élèves** demande quelles sont les retombées possibles de cette labellisation, notamment d'ordre financier.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de dotation financière prévue.

**Madame la Conseillère Départementale** demande à partir de quelle date cette labellisation sera active.

Il lui est répondu que ce sera à partir de la rentrée 2018.

**Madame la Conseillère Départementale** demande pourquoi le collège ne travaille plus en partenariat avec Ré Handi Tennis.

**Madame la Principale** répond que le projet de partenariat peut à nouveau être étudié.

## 2° Programme annuel d'actions 2017-2018 : Amendement avec le projet « Tournée des collèges »

**Madame la Principale** informe les membres du Conseil d'administration de l'accueil dans l'établissement du jeune ballet Atlantique dans le cadre d'un projet « Tournée des collèges ». La journée est fixée au lundi 19 mars 2018.

Cette intervention est gratuite ; les repas en milieu scolaire pour les 26 intervenants ainsi que le passage du pont des véhicules sont à la charge de l'établissement soit : 180 euros.

Cette action s'inscrit dans le programme annuel d'actions 2017-2018 ; le financement sera effectué sur la partie « fonds commun - Projets » du collège.

Devant l'absence d'autres remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 3° Répartition de la Dotation Globale Horaire 2018-2019 :

**Madame la Principale** illustre sa démarche à l'aide de deux documents fournis aux membres du Conseil d'Administration :

- Document 1 : les horaires obligatoires par discipline
- Document 2 : proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire

### a) Démarche d'élaboration de la répartition

**Madame la Principale** précise le calendrier retenu :

Jeudi 1er février 2018, le conseil pédagogique a été réuni afin de présenter la dotation globale horaire, les modalités d'attribution et opérer certains choix : ventilation des heures, mise en place de l'accompagnement personnalisé, mise en place de groupes dans les domaines scientifiques.

Mardi 27 février 2018 : présentation de la répartition de la dotation globale horaire à la Commission Permanente.

La DGH pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 593 heures, dont 551 HP (Heures Postes), 42 HSA (Heures Supplémentaires Année) et 6,25 IMP (Indemnité pour Mission Particulière).

**Ensuite, madame la Principale** présente la Dotation Globale Horaire, son mode d'attribution et les contraintes pour construire sa répartition.

**Madame la Principale** informe les membres du conseil d'administration de l'ouverture à la rentrée 2018 de la section sportive Beach Volley ainsi que de l'option facultative Langues et Cultures Européennes Espagnol à partir de la 4ème.

Arrivée de Madame Julie FOUCAUD, représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé à 18 h 45.

### b) Les effectifs et les divisions

**Madame la Principale** précise pour chaque niveau les effectifs prévus, le nombre de divisions et le nombre d'élèves par division. Les seuils indicatifs utilisés pour déterminer la DGH minimale nécessaire au fonctionnement de l'établissement sont de 28 élèves par classe de sixième et de 30 élèves par classe pour les autres niveaux (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

Les divisions attendues à la rentrée 2018 sont stables : le collège conserve 5 classes de 6<sup>ème</sup>, 5 classes de 5<sup>ème</sup>, 5 classes de 4<sup>ème</sup> et 5 classes de 3<sup>ème</sup>. **Madame la Principale** souligne le fait qu'une 5<sup>ème</sup> classe de 3<sup>ème</sup> est conservée en dépit d'un effectif à la limite du seuil indicatif prévu : en effet, des redoublements d'élèves qui n'auraient pas obtenu leur affectation ou des arrivées en cours d'année scolaire peuvent se produire, comme cela a été le cas cette année.

**Madame la Principale** commente et explique la répartition des heures pour chaque niveau et pour chaque discipline.

c) Les enseignements obligatoires (voir annexe 1)

**Madame la Principale** commente le tableau n° 1 qui précise la répartition des horaires obligatoires. Elle précise également la nature des heures diverses attribuées :

- Chorale : 1 heure et 1 IMP ;
- Bilangue anglais-allemand : 2 heures ;
- UNSS : 9 heures ; demande de 4 forfaits UNSS (12 heures).

d) L'utilisation de la Dotation Supplémentaire (voir annexe 2)

**Madame la Principale** commente le tableau précisant la répartition de la Dotation Supplémentaire pour chaque discipline :

- Dédoublement d'une heure d'AP en 6<sup>ème</sup> en français ;
- AP en 6<sup>ème</sup> en EPS (1 heure pour l'apprentissage de la natation, possibilité de rajouter une 2<sup>ème</sup> heure comme cette année en HSA) ;
- Dédoublement d'une heure d'AP en 3<sup>ème</sup> en anglais et en mathématiques ;
- Groupes en sciences et technologie (niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) ;
- Groupes supplémentaires de LV2 (espagnol et allemand) ;
- EC – Latin sur le cycle 4 ;
- Option facultative : enseignement de langue et culture européenne : espagnol, niveau 4<sup>ème</sup> ;
- Option « Sports nautiques » sur le cycle 4 ;
- Ouverture de la Section Sportive Beach Volley sur les 4 niveaux.

e) Les heures données

- 1 CSD (Complément de Service Donné) en allemand (6 heures) ;
- 1 CSD (Complément de Service Donné) en histoire géographie EMC (3 heures).

f) Les heures demandées

Des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) sont demandés, en anglais (9 heures : stagiaire positionné actuellement), en espagnol (7,5 heures), en éducation musicale (2 heures) et en mathématiques (12 heures) et en EPS (14 heures).

La répartition de la dotation globale horaire fait apparaître un reliquat de 14 HSA, qui peuvent être transformées en HSE, affectées aux actions liées au projet d'établissement, au contrat d'objectifs et aux EPI.

**Madame la Conseillère Départementale** demande si l'option bilangue anglais-allemand n'existe qu'en 6<sup>ème</sup>.

**Madame la Principale** lui répond qu'en 5<sup>ème</sup>, la bilangue devient LV2 allemand.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** souligne le problème d'accueillir en 5<sup>ème</sup> des élèves débutant la langue allemande avec les élèves qui étudient cette discipline depuis la 6<sup>ème</sup>.

**Une représentante des parents d'élèves** demande pourquoi un groupe supplémentaire LV2 allemand n'est pas créé pour les élèves de 6<sup>ème</sup> n'ayant pas choisi l'option bilangue.

**Madame la Principale** répond que, selon l'expérience des années précédentes, il est plus probable que le nombre d'élèves qui choisissent l'allemand soit moins important que le nombre d'élèves qui font le choix de l'espagnol. Toutefois, s'il s'avérait qu'un nombre très important d'élèves choisit de débiter l'allemand en 5<sup>ème</sup>, il serait possible de modifier la répartition et de constituer un groupe supplémentaire de germanistes en supprimant un groupe d'hispanisants.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** pose la question de l'effectif de ce groupe ; les personnels enseignants souhaiteraient connaître le seuil minimal d'élèves pour décider de l'ouverture d'un groupe de LV2 allemand.

**Madame la Principale** répond qu'elle ne peut se prononcer sur un nombre précis d'élèves pour ouvrir un groupe LV2 allemand.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** regrette la disparition de 3 heures d'EPS (forfait UNSS) ; il ajoute également que cette année 2 heures étaient employées pour la prise en charge des élèves non nageurs en 6<sup>ème</sup> ; une seule heure est prévue à la rentrée prochaine.

**Madame la Principale** répond qu'il est possible de prévoir 2 heures en prenant sur le reliquat des HSA.

**Une représentante des parents d'élèves** demande une précision concernant le nombre d'enfants non nageurs en 6<sup>ème</sup> puisque les enfants de CM2 ont l'obligation de participer à un cycle de natation.

**Le représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** explique que ce sont des enfants qui ne vont pas vers l'eau et que tant que ces enfants ne seront pas entraînés à nager en allant à la piscine, cela restera difficile.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** pose une question déjà abordée en commission permanente : un décret prévoit que la chorale représente 72 heures d'enseignement à raison au moins d'une heure par semaine.

**Madame la Principale** répond que l'enseignement facultatif de la chorale, effectué par le professeur d'Education Musicale, fait l'objet d'une dotation d'1 heure dans la DGH, ce à quoi s'ajoute une IMP (organisation du spectacle, répétitions).

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** revient sur la dotation en Heures Supplémentaires Année qui oblige les enseignants à prendre des heures supplémentaires alors que certains d'entre eux doivent compléter leur service dans un autre établissement.

**Une représentante des parents d'élèves** interroge l'équipe de direction sur le nombre d'élèves qui suivent l'enseignement de l'option facultative : latin.

Il lui est répondu que 22 élèves suivent l'option latin en 5<sup>ème</sup>, 9 en 4<sup>ème</sup> et 5 en 3<sup>ème</sup> ; beaucoup d'élèves arrêtent l'enseignement au fil des années, ce qui est regrettable.

**Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation** demandent une suspension de séance d'une quinzaine de minutes.

**Madame la Principale** accepte et suspend la séance à 19 h 20.

La séance reprend à 19 h 30.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** exprime l'avis des enseignants : dans sa globalité, la répartition des heures convient. Cependant, il existe deux points qui sont à souligner et qui ont déjà été évoqués : la dotation en EPS et en Education Musicale. Un autre problème subsiste : celui du groupe LV2 allemand débutant en 5<sup>ème</sup>. Les professeurs souhaitent qu'à partir d'un groupe de 10 à 12 élèves, ce qui leur semble un nombre raisonnable, le groupe LV2 puisse être créé, séparé du groupe des élèves venant de la bilangue en 6<sup>ème</sup>.

**Les représentants des parents d'élèves** expriment leur accord avec cette proposition.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** informe les membres du conseil d'administration que si l'administration ne se prononce pas favorablement sur cette demande, les professeurs s'abstiendront lors du vote de la répartition de la Dotation Globale Horaire proposée.

**Madame la Principale** répond qu'elle ne s'engagera pas sur un nombre minimum d'élèves pour ouvrir ce groupe.

**Madame la Principale** demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la proposition de structure pédagogique qui vient d'être présentée. Elle précise que cette ventilation est prévisionnelle et pourra faire l'objet de réajustements en fin d'année scolaire en fonction de nouveaux éléments (par exemple, des effectifs plus élevés que prévus sur le niveau 6<sup>ème</sup>).

Dans l'hypothèse où la première proposition relative à l'emploi des dotations en heures est rejetée par le conseil d'administration, la commission permanente procède à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du conseil d'administration. Le second vote du conseil d'administration doit intervenir dans un délai de 10 jours suivant le premier vote. Les dates prévues sont le lundi 12 mars 2018 pour la commission permanente et le jeudi 15 mars 2018 pour le conseil d'administration.

Dans le cas où le conseil d'administration rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures qui lui est soumise, le chef d'établissement en qualité de représentant de l'Etat arrête l'emploi de la dotation.

Devant l'absence d'autres remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

Le vote de la répartition de la DGH est effectué :

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstentions : 12**

**La dotation globale horaire est adoptée.**

### **III – Vie budgétaire et financière**

#### **1° DBM pour information**

**Madame la Principale** donne la parole à Madame l'Adjointe Gestionnaire.

**Madame l'Adjointe Gestionnaire** présente 3 DBM pour information :

DBM N° 6 : intégration dans le budget des recettes et des dépenses correspondant à un nouveau projet du programme annuel d'actions (atelier de pratique artistique) pour un montant de 329 euros ;

DBM N° 7 : variation des stocks de fin d'année par rapport à fin 2016. Baisse du stock de fuel, de gaz et de denrées du magasin ;

DBM N° 8 : pour équilibrer les recettes et les dépenses Etat pour les fonds sociaux et les bourses.



## 2° Subvention du Rotary club pour les séjours linguistiques 2017-2018 (Allemagne, Irlande)

**Madame la Principale** informe les membres du Conseil d'Administration de la subvention de 1 000 euros versée par le Rotary Club au profit des séjours linguistiques de l'année scolaire : Allemagne (500 euros) et Irlande (500 euros). **Madame la Principale** remercie le Rotary Club pour cette aide.

Devant l'absence d'autres remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Madame la Conseillère Départementale** rappelle que le Conseil Départemental intervient également et apporte son aide financière pour les séjours linguistiques.

**Madame la Principale** répond qu'elle vient de recevoir la réponse favorable du Conseil Départemental pour une aide financière de 1 000 euros et remercie le Conseil Départemental de Charente Maritime.

**Madame la Conseillère Départementale** rappelle également les efforts faits par les CCAS des communes de l'Ile de Ré pour aider les familles en difficulté ; cela est confirmé par Madame la Principale et Madame l'Adjointe Gestionnaire.

### IV – Questions diverses

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

**1° Est-il possible d'avoir une stabilité dans l'équipe AVS dans l'intérêt des élèves, de l'équipe enseignante et du personnel AVS ?**

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** souhaite soulever le souci du manque de stabilité des Auxiliaires de Vie Scolaire. En effet, trop souvent leur contrat se termine en milieu d'année provoquant ainsi une rupture dans le rapport qui s'établit entre l'élève, l'AVS et l'enseignant. Il rappelle que 50 % des effectifs AVS ont changé en cours d'année pour le moment. Il soulève le problème du manque de moyen en rapport avec l'augmentation de ce dispositif qui est très important pour les élèves qui en sont les bénéficiaires mais aussi pour les professeurs.

**Madame la Principale** répond qu'elle souhaite également une stabilité de ces personnels ; elle précise qu'il existe deux statuts différents :

- AVS AESH, recrutés par les services académiques (24 ou 32 heures) (moyens octroyés par l'autorité académique).

- AVS en contrat aidé, recrutés par le chef d'établissement, avec l'autorisation des services académiques. Ce statut est en cours d'évolution.

Ces contrats obéissent à des règles administratives très strictes.

**2° Régulièrement, des changements interviennent dans l'équipe des agents. Est-il possible, dans l'intérêt de toute la communauté du collège, que la gestion du personnel départemental permette d'avoir plus de stabilité dans l'équipe ?**

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** rappelle aussi que cela fait écho au souci rencontré par les agents territoriaux dont on a déjà parlé lors du précédent Conseil d'Administration.

**Madame la principale** enjoint à ce propos les parents d'élèves à lire le courrier qu'ils ont adressé aux représentants siégeant au Conseil d'Administration, concernant la situation des agents départementaux. Cette lettre a été communiquée par Madame la Principale à Madame la Conseillère Départementale le même jour.

**Une représentante des parents d'élèves** lit le courrier.

**Madame la Conseillère Départementale** regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion préalable à la rédaction de cette lettre.

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation et une représentante des parents d'élèves**, rappellent que ce sujet a été abordé lors du précédent CA sans aucun retour du Conseil Départemental.

Un débat s'ensuit concernant la situation des agents territoriaux, et les raisons de l'instabilité de l'équipe.

Pour résumer les points problématiques portés par les personnels d'enseignement et d'éducation et les parents d'élèves :

- Soucis du délai entre l'annonce par l'équipe de direction auprès des services compétents du Conseil Départemental des arrêts de travail et du remplacement effectif ... ou pas, la signature des contrats et les renouvellements.
- Problème du recrutement des agents qui semble compliqué. L'équipe de direction n'a pas la compétence pour s'en charger.
- Situation compliquée pour l'équipe elle-même dont les agents ne se connaissent pas ou peu, qui en parlent régulièrement aux personnels d'enseignement. Il existe des tensions internes. Les agents font leur maximum pour que le travail reste qualitatif même en cas d'effectif incomplet.
- Des postes de titulaires sont remplacés par du personnel non titulaire notamment après les départs en retraite.
- Problème au niveau de l'intégration d'un nouveau personnel dans l'équipe qui est assurée par les autres membres de l'équipe, mais trop de changements. Il n'existe plus de coordonnateur pour assurer la gestion de l'équipe en interne.
- Le collègue ne reçoit pas toutes les informations des services compétents du Conseil Départemental, ou alors de façon non officielle par les autres collègues.
- Le secteur du ménage est particulièrement touché par l'instabilité de l'équipe (important « turn over ») et cela pose un souci en terme de quantité de travail, de cohésion de l'équipe et de motivation.

Les éléments de réponse et raisons données par Madame la Conseillère Départementale :

- Soucis de recrutement lié au passage du pont et en raison du phénomène de saisonnalité des emplois dans l'Île de Ré.
- Problème de communication entre les différents services car il est compliqué de tout gérer puisque le collègue est loin de tout.
- Difficulté de faire signer les contrats lorsque les embauches sont faites très rapidement suite à un arrêt de travail par exemple.
- Augmenter les titulaires est compliqué car il faut dans ce cas penser au déplacement de toute une famille sur l'Île de Ré, une fois de plus loin de tout.

**Une représentante des parents d'élèves** insiste sur le fait que le courrier qui a été adressé aux membres du Conseil d'Administration n'avait pas valeur polémique mais simplement de mise en lumière de certains dysfonctionnements qui nuisent à des personnes qui font un travail peu connu mais absolument indispensable. Les parents d'élèves apportent et continueront d'apporter comme ils le peuvent le soutien aux agents du Département, et à l'équipe de direction pour que cette situation puisse évoluer favorablement.

**Madame la Conseillère Départementale** dit qu'elle a entendu et qu'elle va organiser une réunion afin de passer en revue tous les points délicats et trouver une solution convenable.

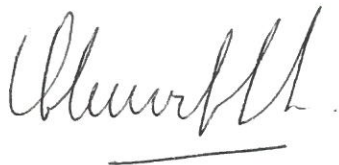
**Madame la Conseillère Départementale** informe ensuite les membres du Conseil d'Administration que des tablettes vont arriver au collège afin qu'elles puissent être supports des cours. Elle rappelle que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'installation de bornes WI-FI. Elle rappelle également le montant des travaux pris en charge par le Conseil Départemental pour le collège Les Salières.

**Madame la Principale** informe les membres du Conseil d'Administration que la question du WI-FI sera à l'ordre du jour du CA du 26 mars 2018, une réunion étant prévue la semaine suivante avec les personnels d'enseignement de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La Secrétaire :

**S. CORMOULS-HOULES**



La Présidente :

**E. LONGEVILLE**



COLLEGE LES SALIERES - SAINT MARTIN DE RE											PREPARATION RENTREE 2018 : HORAIRES OBLIGATOIRES										
Divisions et effectifs		LET.	ANGL.	LV2	H/G/EMC	MATHS	TECH	SC PH	SVT	ED MUS	ARTS P	EPS	AP	EPI	TOTAL NIVEAUX	DOTATION SUPPLEMENTAIRE					
<b>6EME</b>	26,8	H/cl	4,5	4	3	4,5	1,5	1	1,5	1	1	4			26,0	3					
	134	5 div	22,5	20	15	22,5	7,5	5	7,5	5	5	20			130,0	15					
<b>5EME</b>	26,4	H/cl	4,5	3	3	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3			26,0	3					
	132	5 div	22,5	15	15	17,5	7,5	7,5	7,5	5	5	15			130,0	15					
<b>4EME</b>	26,6	H/cl	4,5	3	3	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3			26	3					
	133	5 div	22,5	15	15	17,5	7,5	7,5	7,5	5	5	15			130,0	15					
<b>3EME</b>	24,2	H/cl	4	3	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3			26	3					
	121	5 div	20	15	17,5	17,5	7,5	7,5	7,5	5	5	15			130,0	15					
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>20 div</b>	<b>87,5</b>	<b>65</b>	<b>62,5</b>	<b>75</b>	<b>30</b>	<b>27,5</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>520,0</b>	<b>60</b>					
<b>(1) Heures diverses : chorale (1 h), UNSS (9 h), bi-langues (2 h)</b>																					
Heures diverses (1)																					
<b>TOTAL</b>																					
<b>DGH</b>																					
<b>RESTE</b>																					
<b>DOTATION GLOBALE 2018 : 592 H dont 550 HP + 42 HSA + 6,25 IMP</b>																					
<b>Pour information, Rentrée 2017 : DOTATION GLOBALE = 593 H dont 551 HP + 42 HSA + 6 IMP</b>																					



**A l'attention du Conseil d'Administration du collège des Salières de Saint-Martin de Ré.**

Madame la Principale,  
Monsieur et madame les adjoints à la Principale  
Messieurs et mesdames les professeurs délégués  
Messieurs et mesdames représentants du personnel du collège  
Mesdames et messieurs les représentants des institutions.

En tant que parents délégués au conseil d'administration du collèg, nous souhaitons par la présente vous faire part de notre incompréhension profonde quant à la situation que connaissent actuellement certains personnels dépendant du Conseil Départemental.

Nous sommes tous conscients qu'un établissement scolaire fonctionne grâce à son administration et à ses professeurs mais nous oublions trop souvent le travail et surtout l'investissement du personnel technique comme celui du restaurant scolaire et aussi des agents d'entretien. Sans eux, nos enfants ne pourraient pas travailler dans des locaux sains, en bon état, propres et agréables. Le service du restaurant scolaire pourrait être un simple self de plats sous vide mais il s'agit d'un vrai restaurant.

**Aussi nous souhaitons aujourd'hui apporter notre soutien à ces personnes dévouées et dénoncer une situation choquante qui a été portée à notre connaissance tant par les professeurs que par l'administration.**

Nous regrettons les soucis de communication entre les services départementaux et l'administration du collège, en terme d'établissement des contrats qui sont rarement prêts en temps et en heure, et qui peuvent être renouvelés la veille pour le lendemain laissant ainsi un doute sur la pérennité de l'emploi pour l'employé et du poste pour l'établissement.

Nous regrettons aussi le manque de réactivité en cas d'absence ponctuelle et non prévue d'un personnel mais aussi lorsqu'un employé est muté ou part en retraite, même si ceci est prévu plusieurs mois à l'avance. Même si le poste est pourvu, le Collège ne rencontre généralement le nouvevl agent que très peu de temps avant sa prise de fonction voire le jour même... C'est source de tensions et surtout d'inquiétude.

Nous regrettons le manque de flexibilité des postes et des recrutements, laissant l'administration face à des situations qu'elle ne peut pas dénouer même si elle en aurait la possibilité.

Nous regrettons le remplacement des postes fixes par des postes précaires, et l'emploi presque systématique de personnel contractuel, ne permettant pas de créer une vraie cohésion d'équipe et mettant en difficulté le personnel qui se charge de la formation. Le turn-over que provoque cette situation est fortement préjudiciable pour le personnel encadrant ainsi que pour le travail et la motivation des agents départementaux.

Par ce courrier, nous souhaitons apporter tout notre soutien aux agents sans qui le Collège ne pourrait pas ouvrir et qui oeuvrent le plus souvent dans l'indifférence générale. Ils se sont ouverts de leurs soucis aux professeurs qui ont remonté leurs inquiétudes au Conseil d'Administration. En tant que parents nous assurons que nous sommes à leurs côtés et que nous souhaitons que cette situation puisse évoluer pour le bien de tous dans les meilleurs délais.

Les Parents délégués.